

# LOISIRS ENFANCE JEUNESSE

+ D'INFOS SUR  
**MACON**.fr   



## VACANCES DE LA TOUSSAINT

DU 21 AU 31 OCTOBRE 2024



SAÔNE & LOIRE  
DÉPARTEMENT



**MACON**  
L'ÉNERGIE POUR VOUS, AVEC VOUS!

Lors de chaque période de vacances scolaires, la Ville de Mâcon s'attelle à vous proposer un programme d'activités original, riche et diversifié.

Aujourd'hui et afin de mieux répondre à vos besoins, les activités sportives se réinventent. CAP sport est remplacé par une offre sportive foisonnante et entièrement gérée par les centres de loisirs, pour les enfants de 6 à 12 ans.

Simplicité, diversité et facilité d'accès pour une tranche d'âge élargie... tels sont les enjeux qui ont contribué à la redéfinition de ce service à la population.

**Bonnes vacances à tous !**

### CENTRES DE LOISIRS

Activités	Dates	Âges
Pillet	Du 21 au 31 octobre (fermé le 1 <sup>er</sup> novembre)	3 - 5 <sup>1/2</sup> ans
Hurigny		5 <sup>1/2</sup> - 12 ans

### MINI - STAGES SPORTIFS

Activités	Dates	Âges
Découverte sportive	Sur une ou plusieurs demi-journée(s) ou journée(s), initiation et découverte d'une pratique sportive	6 - 9 ans
		9 - 12 ans

### ACCUEILS DE PROXIMITÉ

Activités	Dates	Âges
Points enfants loisirs	Du 21 octobre au 31 octobre (inscription à partir du 2 octobre)	6 - 14 ans
Accueils jeunes	Du 21 octobre au 31 octobre (inscription à partir du 14 octobre)	14 - 17 ans

Le détail complet des programmes des activités est disponible ici :



# INFOS PRATIQUES



## 1 INSCRIPTIONS DANS LES CENTRES DE LOISIRS ET LES MINI-STAGES SPORTIFS

À l'accueil des services de l'Enfance et de la Vie scolaire  
23 rue Mathieu (1<sup>er</sup> étage) - 71000 Mâcon - Tél. : 03 85 39 18 44.

### Horaires d'inscription

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

### Modalités pour toute nouvelle inscription, se munir :

- du carnet de vaccination de l'enfant ;
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- d'un numéro de téléphone ;
- d'une attestation d'assurance en responsabilité civile de l'enfant ;
- du numéro de Sécurité sociale ;
- d'un justificatif de prise en charge par le comité d'entreprise (lorsque nécessaire) ;
- d'un document CAF 71 indiquant le quotient familial (sinon tarif plein appliqué) ;



*Les dossiers incomplets ne pourront pas être pris en compte !*

Le paiement s'effectue à réception de la facture. Elle sera établie 5 jours après la fin des vacances.

### Ouverture des inscriptions :

- > Le lundi 23 septembre pour les Mâconnais
- > Le mercredi 2 octobre pour les non-Mâconnais

### Clôture des inscriptions :

- > Le mercredi 9 octobre à 17h pour la semaine du 21 au 25 octobre
- > Le mercredi 16 octobre à 17h pour la semaine du 28 au 31 octobre

## 2 INSCRIPTIONS DANS LES ACCUEILS DE PROXIMITÉ

Les inscriptions se déroulent directement dans les structures de proximité.  
Pour connaître l'équipement le plus proche de votre domicile - Tél. : 03 85 39 72 23.